



Qualité



DE ROUBAIX-TOURCOING

LE DROIT DES PETITS SINISTRÉS

Le cas des ascendants - "Pauvres honteux"

J'ai reçu, il y a quelques jours, venant de Roubaix, une lettre relative à la proposition de loi qu'avec mes collègues de la Fédération Républicaine, nous avons fait voter le 6 novembre par la Chambre des députés.

Cette proposition facilitée à certains sinistrés particulièrement intéressants l'application des dispositions de la loi des dommages de guerre, chaque fois que le dommage n'excède pas 10.000 francs de mobilier, et ne comporte pas de réparations immobilières dépassant la même somme.

De plus, le projet décharge immédiatement les tribunaux de dommages, actuellement si encombrés, de toutes les autorisations relatives aux veuves et orphelins, dont les dommages rentrent dans le même cadre.

Il accorde définitivement les frais supplémentaires aux sociétés de gymnastique, de préparation militaire, musicales et sportives.

Il facilite également le règlement des indivisions.

Enfin, il attribue un droit de priorité devant les commissions cantonales aux soldats du front, ainsi qu'aux prisonniers de guerre, civils et politiques, ayant subi au moins trois ans de captivité, et maintient le même droit aux mutilés, veuves et orphelins de guerre, qui en ont bénéficié pratiquement déjà, en vertu d'une circulaire ministérielle.

C'est précisément de ce point que m'entretenant la lettre dont j'ai parlé au début de cet article.

Les ascendants « pauvres honteux », qui restent honteux, hélas, au point de n'avoir pas signé leur lettre si sincère et si poignante, me demandent d'intervenir près du Sénat pour que le projet prévoit également les droits des ascendants dans la priorité des dommages.

Je le ferai bien volontiers, mais je tiens à indiquer à mes correspondants inconnus, s'ils peuvent me lire, comment il se fait que les ascendants n'ont pas été visés dans le projet.

Le droit de priorité que nous y avons inscrit a été motivé, en effet, par les difficultés dans lesquelles s'étaient trouvés les combattants et les prisonniers de guerre d'établir le montant de leurs dommages, étant donné qu'ils avaient été longtemps absents de leur domicile. Cela les avait empêchés, en quelque sorte, de noter par avance tous les renseignements qui leur permettaient de formuler leurs déclarations.

Ils se trouvaient donc, pratiquement, ignorés par rapport à ceux qui étaient restés dans leurs foyers; et, comme le passage devant les commissions cantonales correspondait au tour d'inscription, il se produisit que les défenseurs du pays sont ceux qui sont servis les derniers.

Les veuves et orphelins de guerre étant soumis à l'examen du tribunal des dommages de guerre avaient déjà bénéficié d'une mesure de faveur, justifiée par la procédure supplémentaire qui leur était infligée, et, comme nous le disions précédemment, le projet n'a fait à cet égard que transcrire ce que le ministère avait décidé.

Dans ces conditions, il n'avait pas été question des ascendants dans le projet, aucune des raisons que moi-même j'ai favorables pour les sinistrés que nous avons cités ne se trouvant en cause pour eux.

Nous savons mieux que personne la triste situation dans laquelle se trouvent les ascendants, et il n'est aucun cœur compatissant que ne songe avec émotion à leur douleur.

Nous voulons espérer, d'ailleurs, qu'il reste extrêmement peu d'ascendants de soldats tués à l'ennemi dont les dossiers ne sont pas solutionnés à l'heure actuelle.

Si cependant il en était autrement, nous serions heureux que les intéressés veuillent bien nous écrire, car ce serait un argument de plus pour faire valoir leur revendication.

René LEFEBVRE, Député du Nord.

Près de Valenciennes, un ouvrier est mort victime d'un éboulement

Un accident mortel est survenu avant-hier, au Pont de Saint-Waast, dans les circonstances suivantes :

Antoine Réal, 42 ans, 2, rue des Merciers, à Anzin, au service de l'entreprise Sacida, du boulevard Montparnasse, à Paris, était occupé à terrasser, quand un éboulement se produisit et le malheureux fut enseveli sous la terre.

Relié par des camarades, Réal qui avait l'abdomen défoncé fut transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes où, malgré les soins qui lui furent prodigués, il expira deux heures après.

Une enquête est ouverte pour établir les causes de cet accident.

Le temps d'aujourd'hui FROID, BRUMEUX

Temps froid : vents de secteur nord 3 à 5 mètres, passant à ouest l'après-midi. Brouillard le matin. Chiel vague se couvrant progressivement avec chutes de pluie ou de neige. Minimum 2.

Quatorze bandits devant leurs Juges

Sept affaires sont à la charge de René Jean et de ses complices

Paris, 27. — Dès le début de l'audience d'aujourd'hui, la sixième, ouverte à midi 45 sous la présidence de M. Mouton, la parole est donnée à M. l'avocat général Gail, qui va prononcer son réquisitoire.

Les quatorze bandits, assis à leurs places, dans le box des accusés ont tourné le regard dans la direction du ministère public qui, d'une voix posée, lente et bien timbrée, commence dans le silence général de l'audience, à montrer le caractère exceptionnel de l'affaire, tant par l'audace des accusés que par le nombre de leurs crimes.

M. l'avocat général Gail relève tout d'abord qu'il y a sept affaires distinctes dans ce grand procès.

L'animateur de la bande

Evidemment, dit-il, les quinze bandits ne se connaissaient pas tous entre eux; mais René Jean fut le chef qui a établi la liaison.

Si la bande était éparse, René Jean la réunissait dans sa main, la tenait entièrement à sa disposition.

René Jean est l'animateur de ces quinze individus, car s'il se défend d'avoir porté lui-même un seul coup mortel, il n'en est pas moins responsable de tous les coups mortels qui ont été donnés.

Les précieux auxiliaires de René Jean

M. l'avocat général s'attaque maintenant à Tissier.

A-t-il tué Mme Desserre ? demanda-t-il. L'alibi que fournit Tissier est un alibi sans valeur.

La haine que René Jean semble vouer à Tissier et que celui-ci lui rend bien, ne doit pas vous surprendre.

Toujours après le crime, les assassins se disputent, s'invectivent et se rejettent la faute.

Tissier prit donc une part active à l'assassinat de Mme Desserre.

Les précisions de René Jean sur ce point sont formelles.

— Coquart ? poursuit M. l'avocat général. Quel précieux auxiliaire pour René Jean que Coquart. C'est lui qui se chargea des commissions de René Jean et même des commissions des complices de René Jean.

Des tueurs, des assassins !

M. l'avocat général estime que l'arrestation de René Jean, sa comparution devant les assises, sa condamnation enfin, sont un véritable soulagement pour les honnêtes gens.

Cet homme, qui faisait figure de commandant honorable, n'apparaît plus que pour ce qu'il est : un épouvantable bandit.

Les masques sont arrachés. Ce boucher recrutait des tueurs et des assassins pour faire disparaître les encaisseurs et les caissiers (Long mouvement).

Après avoir retracé la vie de Francisco di Soria, l'avocat général parle du Marseillais Travail :

C'est un homme très fort, habile, qui a toujours réussi à échapper à la police marseillaise.

On voit, au banc des accusés, Travail faire des gestes de dénégation.

L'avocat général a ainsi montré les principales condamnations de René Jean, étudié chaque crime en particulier, découverte du cadavre de Mme Desserre, l'arrestation de René Jean et les aveux de ce dernier et il raconte la longue série des attentats si adroitement machinés, l'assassinat de Mme Dreyfus, le cambriolage d'une banque, l'attentat contre l'encaisseur Boselli, les attentats contre l'encaisseur Mazet, la première tentative contre Mme Desserre, enfin, l'assassinat de cette dernière.

L'avocat général montre la première tentative avortée puis reprise dans les mêmes grandes lignes avec d'autres complices. Avec Louis Tissier, il organise un nouvel attentat contre Mme Desserre. Et ce Tissier qui abattit la caissière avec le revolver de René Jean ? Est-ce René Jean qui porta le coup fatal ? Les deux accusés se renvoient l'accusation l'un à l'autre.

Ils sont coupables l'un et l'autre certainement !

René Jean est coupable du crime d'assassinat, ainsi que Louis Tissier.

Il fut la main qui frappa, dit-il, si l'autre ne fut que la tête qui commanda.

Devant la 11^e ils sont coupables également.

Les frais supplémentaires pour les Immeubles

Voici le texte de la lettre collective du Ministre des R. L., rappelant les règles à suivre pour le calcul des frais supplémentaires lors de la reconstruction ou la réparation des immeubles bâtis à été effectuée avant l'évaluation des dommages (n° 378) :

Le Ministre des Régions Libérées à MM. les Préfets des Départements atteints par les événements de guerre

Paris le 7 novembre 1922.

Par arrêté du 26 décembre 1921, la commission supérieure des dommages de guerre a décidé, conformément à l'article 6, paragraphes 2 et 3 de la loi du 17 avril 1919, que l'indemnité afférente aux immeubles bâtis, reconstruits ou réparés avant l'évaluation des dommages, devait être calculée d'après le coefficient pratiqué dans la région à l'époque où les travaux ont été effectués et non d'après le coefficient en vigueur au jour de l'évaluation définitive.

La jurisprudence de la commission supérieure consacre ainsi le principe qu'à tousjours soutenu l'administration et qui se trouve notamment exposé dans les circulaires de mes prédécesseurs en date des 24 juillet 1919 et 23 février 1921.

Je vous prie de vouloir bien rappeler ce principe aux agents administratifs placés sous vos ordres en vue de sa stricte application.

Le Ministre des Régions Libérées, Charles REIBEL.

Le charbon livré par l'Allemagne

Berlin, 27. — Suivant une statistique officielle, l'Allemagne, depuis janvier 1920, aurait livré à l'Entente 48 millions 300.000 tonnes de charbon, quantité qui assésure au prix mondial, représente un milliard 400 millions de marks-or.

A LAUSANNE : L'Accord n'est pas parfait entre les Turcs et les Alliés

Des ajournements et discussions ont surgi alors que de graves questions devaient être étudiées



LA GARE DE KARAGATCH, DEVANT ANDRINOPE, OBJET D'UN DES LITIGES ENTRE LES ALLIÉS ET LES TURCS

A Lausanne, la journée de dimanche s'est passée en conversations successives entre Ismet pacha avec M. Barrère, lord Curzon et M. Child.

Le problème de Mossoul a été abordé avec lord Curzon avec netteté, pour la première fois. La solution recherchée consisterait à restituer aux Turcs la suzeraineté de ce vilayet, s'ils veulent signer avec la Grande-Bretagne un arrangement économique.

La France insiste avec sympathie pour qu'un compromis soit trouvé. Il s'agit maintenant de concilier ce compromis avec la doctrine américaine de la porte ouverte, telle que M. Child l'a affirmé samedi.

La discussion officielle des frontières d'Asie, qui devait commencer lundi, a été renvoyée à plus tard. Par contre, la première commission, celle des affaires économiques et financières, que préside M. Barrère, a commencé lundi ses travaux.

certains porte-paroles ordinaires de la délégation ottomane, Ismet Pacha aurait éprouvé le besoin de ne pas engager plus avant sa responsabilité avant d'avoir reçu l'appui de son gouvernement. Le général en chef des armées ottomanes ne cache pas qu'il se réserve le droit de se retirer si les négociations de la semaine dernière.

voir l'opposition que soulève la concession de Karagatch à la Turquie. On propose aux Turcs une tête de pont sur la rive droite de la Maritza pour y établir une gare reliée au chemin de fer qui passe à Karagatch. Ce ne sont vraiment pas des solutions heureuses, parce qu'elles sont boiteuses. Il est vrai que rien n'a encore été arrêté sur le tracé de la frontière turque d'Europe, et qu'on discutera plus tard tous les points litigieux restés en suspens.

Des reproches à la France

Les Turcs paraissent reprocher à la politique française d'avoir composé à leur détriment avec le gouvernement de la Grande-Bretagne et ils vont jusqu'à insinuer que la France aurait sacrifié l'amitié des Turcs pour certaines promesses de la Grande-Bretagne concernant les réparations et le Rhin. Il est, croit-on, inutile de souligner l'in vraisemblance des intentions qui précèdent à la France.

Des reproches à la France

Les Turcs paraissent reprocher à la politique française d'avoir composé à leur détriment avec le gouvernement de la Grande-Bretagne et ils vont jusqu'à insinuer que la France aurait sacrifié l'amitié des Turcs pour certaines promesses de la Grande-Bretagne concernant les réparations et le Rhin. Il est, croit-on, inutile de souligner l'in vraisemblance des intentions qui précèdent à la France.

Des reproches à la France

Les Turcs paraissent reprocher à la politique française d'avoir composé à leur détriment avec le gouvernement de la Grande-Bretagne et ils vont jusqu'à insinuer que la France aurait sacrifié l'amitié des Turcs pour certaines promesses de la Grande-Bretagne concernant les réparations et le Rhin. Il est, croit-on, inutile de souligner l'in vraisemblance des intentions qui précèdent à la France.

Des reproches à la France

Les Turcs paraissent reprocher à la politique française d'avoir composé à leur détriment avec le gouvernement de la Grande-Bretagne et ils vont jusqu'à insinuer que la France aurait sacrifié l'amitié des Turcs pour certaines promesses de la Grande-Bretagne concernant les réparations et le Rhin. Il est, croit-on, inutile de souligner l'in vraisemblance des intentions qui précèdent à la France.

Des reproches à la France

Les Turcs paraissent reprocher à la politique française d'avoir composé à leur détriment avec le gouvernement de la Grande-Bretagne et ils vont jusqu'à insinuer que la France aurait sacrifié l'amitié des Turcs pour certaines promesses de la Grande-Bretagne concernant les réparations et le Rhin. Il est, croit-on, inutile de souligner l'in vraisemblance des intentions qui précèdent à la France.

Des reproches à la France

Les Turcs paraissent reprocher à la politique française d'avoir composé à leur détriment avec le gouvernement de la Grande-Bretagne et ils vont jusqu'à insinuer que la France aurait sacrifié l'amitié des Turcs pour certaines promesses de la Grande-Bretagne concernant les réparations et le Rhin. Il est, croit-on, inutile de souligner l'in vraisemblance des intentions qui précèdent à la France.

Les Exploits de Bandits masqués à Ostricourt

Un combat au revolver se déroula dans un débit-épicerie

Dans des articles antérieurs, nous avons relaté dans quelles tristes circonstances la population des régions d'Ostricourt, Lens, etc., au milieu d'une affluente nombreuse d'étrangers.

Disons de suite qu'une notable partie de cette foule cosmopolite reside paisible; malheureusement, certains individus se font remarquer par leurs exploits.

Il ne se passe de nuits sans qu'on entende des coups de feu tirés d'un côté ou de l'autre. Les habitants prennent pour la plupart leurs précautions, et ils n'ont pas tort, on en jugera.

Les Exploits de Bandits masqués à Ostricourt

Un combat au revolver se déroula dans un débit-épicerie

Dans des articles antérieurs, nous avons relaté dans quelles tristes circonstances la population des régions d'Ostricourt, Lens, etc., au milieu d'une affluente nombreuse d'étrangers.

Disons de suite qu'une notable partie de cette foule cosmopolite reside paisible; malheureusement, certains individus se font remarquer par leurs exploits.

Il ne se passe de nuits sans qu'on entende des coups de feu tirés d'un côté ou de l'autre. Les habitants prennent pour la plupart leurs précautions, et ils n'ont pas tort, on en jugera.

Huit Algériens ont été asphyxiés à Ostricourt

Trois d'entre eux sont morts

Lundi matin, huit Algériens ont été trouvés asphyxiés dans les nouvelles maisons construites sur la route d'Oignies à Ostricourt.

Voici les renseignements que nous aimablement fournis M. Yagoubi Djellal, interprète :

Ces huit Algériens, dont voici les noms : Abd-el-Kader Ould Kadour, 28 ans; Ali ben Ahmed, 42 ans; Mohamed ben Ahmed, 45 ans; Ahmed ben Bourzine, 30 ans; Mohamed ben Kadour, 28 ans; Mohamed Ould Kadour, 30 ans; Mohamed ben Hady, 30 ans et Mohamed Ould Mohamed, 20 ans, qui travaillaient à la fosse n° 6 des mines d'Ostricourt, avaient démenagé dimanche de la cité n° 6 pour aller habiter la cité Rougicourt, route d'Oignies.

Le soir, les huit Sidis allumèrent du feu dans un poêle, genre colon. L'un d'eux jurnit de charbon le feu avant de se coucher et il commit l'imprudence d'enlever le couvercle du foyer.

Une grande quantité d'acide carbonique se dégagea et asphyxia les Algériens. Le matin, leurs camarades ne les voyant pas se lever, vinrent s'informer de ce qui se passait et trouvèrent leurs compatriotes inanimés.

Deux d'entre eux, Abd-el-Kader Ould Kadour et Ali ben Ahmed avaient cessé de vivre. Les six autres furent aussitôt transportés à la cité de la Chapelle à Oignies, où ils reçurent des soins.

Dans l'après-midi, un troisième décédait, c'était Mohamed ben Ahmed.

Un seul des survivants se trouve encore en danger, c'est Mohamed ben Kadour; quant aux autres, on espère les sauver.

La population algérienne se montra très affectée de cet accident.

Les funérailles des victimes décollées à Ostricourt auront lieu aujourd'hui, à 15 heures.

Celle de l'Arabe, mort à Oignies, aura lieu mercredi à 14 heures.

Une scène de terreur

Près des corons de la fosse numéro 6, à la cité du Bois Dillon, se trouve une succursale des établissements Wibault. Le rez-de-chaussée est divisé en deux parties; l'une sert de débit de boissons et l'autre d'épicerie-mercerie.

Cette maison est gérée par les époux Gallet, qui y habitent avec leurs deux fillettes, âgées de 8 ans et 3 ans et demi.

Dimanche vers 17 heures, se présentait un Polonois qui se fit servir des pommes. A peine était-il sorti du magasin, que trois autres individus faisaient irruption dans l'épicerie. Deux d'entre eux avaient le visage recouvert d'un morceau de mousqueline noire et tous trois étaient armés de brownings.

Le premier s'avança immédiatement sur M. Théophile Gallet, et lui tira deux coups de revolver, l'un des projectiles lui effleura le crâne et l'autre lui érailla le sourcil gauche. M. Gallet, qui est âgé de 40 ans, et taillé en hercule, se rua aussitôt sur son adversaire, qui le terrassa et maintint à terre en lui serrant la gorge.

Pendant ce temps, un deuxième bandit, celui qui n'était pas masqué, faisait feu à plusieurs reprises sur Mme Gallet, qui se baissait sous son comptoir. Les projectiles allaient briser des bocaux se trouvant sur les étagères.

Le troisième malfaiteur, qui était resté près de la porte d'entrée, terrorisé avait pour revolver les deux fillettes qui poussaient des cris déchirants.

Une arrestation

Sitôt prévenu, les gendarmes d'Oignies se rendirent à Ostricourt et se mirent à la recherche des bandits. Dans la journée d'hier, M. le capitaine de gendarmerie de Lens, arriva avec du renfort, et tous les corons furent visités.

Plusieurs arrestations furent opérées, mais elles ne furent pas maintenues. Plus tard, les gendarmes s'étant rendus à Liberocourt, arrêtèrent un sujet polonois, sur lequel pesent de graves soupçons. Cet individu avait encore sur la figure des traces de noir, comme quelqu'un qui s'est mis un masque qui a déteint par la pluie.

Une casquette et un morceau d'étoffe qui servit de masque et qui avaient été abandonnés par les bandits s'adaptèrent très bien à la tête et à la figure de cet individu, qui a été maintenu en état d'arrestation.

Autres exploits d'énergumènes

Comme on le pense, cet acte de banditisme avait causé une grande émotion parmi la population française d'Ostricourt, lorsque vers 23 heures, à la sortie d'un concert qui avait eu lieu à l'estaminet Dufour, situé sur la grande route, des coups de feu furent tirés. Heureusement personne ne fut atteint.

D'autre part nous avons également appris que dimanche soir, le jeune Defrelin Eugène, fils d'un conseiller municipal avait été assailli et blessé par des polonois.

L'un des bandits a été touché

Une véritable lutte s'était engagée entre M. Gallet et son agresseur. Le gérant essaya de saisir dans sa poche le revolver dont il était toujours porteur. Malheureusement, son mouchoir se trouvant au dessus de l'arme, il lui fallut un certain temps pour pouvoir s'en emparer.

Ce fut alors que l'agresseur de Mme Gallet, voyant son compagnon en danger, se retourna vers M. Gallet et, par derrière, lui tira un coup de feu. A ce moment, M. Gallet fit face à son deuxième adversaire et à bout portant, lui tira un coup de son arme en pleine poitrine.

Le bandit fut si violemment touché, mais peu grièvement, car il fit aussitôt demi-tour

Une situation intenable

Comme on le voit, la tranquillité des habitants est loin d'être assurée à Ostricourt et il devient vraiment nécessaire qu'une brigade de gendarmerie soit formée dans cette ville même. Jadis c'était la gendarmerie de Pont-à-Marcq qui était chargée d'assurer la sécurité de la commune. Depuis peu le service est effectué par la gendarmerie d'Oignies. Mais c'est insuffisant et de beaucoup.

Avant la Conférence de Bruxelles

Les Alliés doivent s'entendre

On sait que préalablement à la conférence on les réunira à Bruxelles à une date qui n'est pas encore absolument déterminée, les Alliés doivent se mettre d'accord sur différents points importants concernant les réparations et les dettes; on annonce, en outre, que le gouvernement belge ne convoquera une conférence que s'il a la certitude que cette conférence conduira à des résultats nets.

D'autre part, le rédacteur du « Daily Telegraph » dit qu'il croit savoir que les ministres britanniques sont maintenant en faveur de l'abandon complet de certains des plus importants points de la note Balfour et notamment celui qui insistait pour que les Alliés effectuent des paiements (en remboursement partiel de l'intérêt de leur dette envers l'Angleterre) équivalant à la somme requise de cette dernière par les Etats-Unis pour le paiement de l'intérêt de la dette britannique envers l'Amérique.

GESTE A FAIRE

L'Amnistie large

L'élection de Marly, dans le canton de Solesmes, comporte une forte leçon pratique et impose une action immédiate de généralité française, depuis longtemps souhaitée par des hommes d'ample clairvoyance et de grand cœur, comme M. Daniel-Vincent, qui s'est fait l'écho, au Conseil général et dans la Presse, de la voix populaire.

Il faut passer l'éponge sur toutes les condamnations à caractère politique et rendre à la vie sociale les forces incarcérées.

Bien avant le scrutin de dimanche, dans le laborieux Cambresis, agricole et industriel, M. Daniel-Vincent, avec une claire vision des nécessités de la paix sociale, indispensable à la vigoureuse vitalité de la France, avait déposé, entre autres, à la Chambre des députés, une proposition de résolution tendant à la réintégration, par les Compagnies de chemins de fer, des employés et ouvriers révoqués pour faits de grève.

Cette proposition, approuvée et signée par Basly, Cadot, Couteaux, Accambray, Berthelot, César Bernard, Delory, Léon Escalquier, Raoul Evrard, Ferrand, Georges Barthélémy, Goniaux, Hauet, François Lefebvre, Lebas, Alfred Maes, Pasqual, Plet, Ringuier, Ternois, Saint-Venant et de nombreux députés socialistes ou démocrates, est inspirée d'une pensée élevée de justice et d'inlérêt national, à laquelle tous ceux qui ont souci de la prospérité de notre pays, de développement dans le calme et le travail, seront unanimes à rendre hommage.

La volonté d'amnistie domine cette action parlementaire et plane lumineuse au-dessus de toute considération de partis politiques, pour atteindre un but de haute portée d'intérêt général.

Le moment est venu, font observer les signataires de cette courageuse motion, d'amnistier toutes les condamnations et de rapporter toutes les révoications prononcées à la suite de la grève de mai 1920.

« L'oubli et le pardon ont été étendus, depuis cette époque, à des faits autrement graves, à des délits de droit commun, à des crimes contre la patrie. Nous demandons à tous, sans distinction d'opinion politique, de faire pression, par l'intermédiaire du Gouvernement et plus particulièrement du Ministre des Travaux publics, sur les Compagnies de chemins de fer, afin de les amener à consentir à la réintégration des cheminots frappés pour faits de grève.

« Comme cette réintégration, dans son ensemble, est impossible actuellement et que la situation financière des Compagnies ne leur permettrait pas de l'effectuer immédiatement, il paraît raisonnable de leur demander d'y procéder par paliers. Ce que nous désirons obtenir, c'est que les exploitants consentent à reprendre, dans la limite des vacances à combler, les agents révoqués avant tous autres, en commençant par les plus anciens ».

Les auteurs de la proposition, déposée à la Chambre au commencement de ce mois, demandent également que les cheminots ayant attendu l'âge de la retraite, depuis leur révoication, bénéficient de la majoration du taux des pensions prévue par les nouveaux règlements.

Sans conteste, la catégorie la plus intéressante est celle des vieux agents congédiés après vingt-cinq ans de versements pour la pension et avant 55 ans d'âge, deux conditions imposées pour le droit à la retraite. La majoration des pensions réclamée par ceux ayant atteint l'âge de 55 ans depuis leur révoication et qui ne peuvent plus être réintégrés.

Quant aux cheminots âgés de moins de 55 ans, la Compagnie sera mise en demeure de les reprendre et faculté leur sera donnée d'effectuer les versements qu'ils auraient dû faire à la Caisse des retraites s'ils n'avaient pas été obligés d'interrompre leurs fonctions.

Dans l'intérêt du service et en dehors même de tout esprit d'équité et de toute question de sentiments, il paraît nécessaire de rendre à leur emploi des hommes ayant acquis une expérience professionnelle et une spécialité qui peuvent être une garantie de la sécurité des voyageurs.

De trop fréquents accidents de chemin de fer, jonchant le sol de morts et de blessés, auraient sans nul doute été évités, si des anciens exercés depuis longtemps à la pratique de leur métier et le possédant à fond, n'avaient pas été arrachés brutalement de leur locomotive, pour la satisfaction de rancunes et de vengeance irréfrénables.

L'excellente initiative de M. Daniel-Vincent ne s'inspire pas seulement d'une noble ardeur de justice. Elle vise l'intérêt public tout entier, l'effort réparateur concerté, la paix sociale et ouvre la voie à l'amnistie intégrale réclamée par tous les hommes de cœur, soucieux de la renaissance resplendissante de la France par le labeur paisible, la concorde fraternelle et l'union travail-leuse.

E. POLVÉNT.

De faux billets de banque suisses sont en circulation

Berne, 27. — Sur la requête de la Banque Nationale Suisse, la police a ouvert une enquête au sujet d'une grave affaire de faux billets de banque.

Depuis quelque temps, en effet, on a constaté qu'il circulait des billets de 50 francs provenant d'une des imprimeries chargées de tirer les coupures de la Banque Nationale, mais dont les signatures étaient faussées, ainsi que les numéros de série.

Le corps du billet étant absolument semblable aux billets authentiques, il est très difficile, pour le public, de découvrir les faux.

On ignore encore le nombre des billets mis en circulation, mais on a tout lieu de croire qu'il s'agit d'une somme importante.

Il est probable que ces billets ont été volés dans une imprimerie par une personne au courant de leur fabrication.

Les Mystères de Paris

Demain